

Dieu est maître des Genevois

Chronique politique

Laetitia Guinand
Responsable adjointe rubrique Genève



«Tu sais, maman, ce que ça veut dire Savoyards gare gare? demandait mon fils de 4 ans l'autre matin au saut du lit. Eh bien que les vilains Savoyards doivent faire très attention; s'ils viennent encore nous envahir, gare à eux, on les tuera et on les pendra tous.» Cela fait quatre siècles que Genève a fait de l'Escalade sa tradition phare, son beau miroir identitaire. Quatre siècles que nous récitons pieusement les noms des 17 morts tombés pour la patrie puis brisons la marmite à ces mots: «Et qu'ainsi pèrissent les ennemis de la République.» C'est le viatique. Qu'importe l'origine ou la confession, française, portugaise ou catholique, on naît Genevois le jour où l'on maîtrise au moins deux strophes du *Cé qu'è lainò* et où nos enfants savent danser le picoulet déguisés en fée ou en mille-pattes.

Serions-nous donc tous des forces actives du MCG qui s'ignorent? A vrai dire, le parti d'Eric Stauffer ne fait qu'exploiter le vieux et puissant syndrome de la cité: son besoin essentiel, atavique, d'indépendance. Celui qui la poussa, entre autres, à adopter la Réforme (XVIe) et à sceller l'entrée du canton dans la Confédération (1815).

Genève ne se confond pas avec sa région, même s'il vit avec. De même, il apprécie la Suisse car celle-ci lui a permis de rester Genève, soit une ville-

canton cosmopolite, puisant ses racines dans l'Europe entière mais demeurant, dans l'esprit, maître de son destin. Gare gare à qui néglige ce besoin identitaire, il conduira la population à se retrancher derrière ses fortifications.

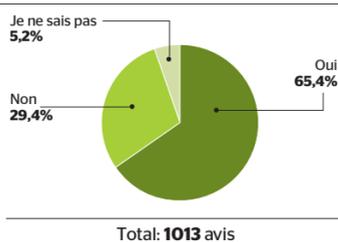
Aujourd'hui justement, il y a urgence à combattre la tentation du repli, à quelques mois du vote sur la limitation de la libre circulation (initiative UDC) et face à l'intolérance grandissante aux frontaliers qui a largement contribué à porter le MCG au pouvoir. Le nouveau Conseil d'Etat l'a fort bien compris, adoptant aussitôt ses premières mesures fortes. Genève «indépendante» oui, mais Genève ouverte aussi, si elle veut survivre et prospérer économiquement.

Tel fut le leitmotiv du discours de Saint-Pierre par François Longchamp. En chaire, le «pasteur» du nouveau Conseil d'Etat a retracé la ligne de démarcation entre Genève et ses voisins, rappelant la hiérarchie des allégeances (Suisse d'abord), tout en insistant sur les bienfaits de la coopération notamment avec l'Europe (CEVA, Blue Brain). L'époque est à la restauration de la frontière, à la fois marque de contention et «meilleur vaccin contre le mur» parce qu'elle autorise le flux. C'est ce que nous dit Régis Debray dans son *Eloge de la frontière*, lequel démontre que la nature a horreur de l'indifférencié.

Continuons donc de casser la marmite une fois l'an à la gloire de nos chers aïeux. Et de chanter crânement que Dieu est le maître des Genevois (*Cé qu'è lainò...*). En nous distinguant ainsi, nous luttons plus sûrement contre nos vieux bastions.

Sondage

● **La question d'hier**
Santé: êtes-vous favorable à la caisse unique?



Répondre à nos sondages sur: www.tdg.ch

www.tdg.ch

People

● **Nabilla** La bimbo genevoise occupe la première place du classement des personnalités que les Français supportent le moins.



People bis

● **Brad Pitt** Brad Pitt fête ses 50 ans et, avec quelques rides au coin des yeux, il est toujours «l'homme le plus sexy du monde».

Le coup de gueule du Genevois

Le sérieux de cette Cour

Ainsi donc, la Cour européenne des droits de l'homme désavoue le jugement du Tribunal de police, approuvé par le Tribunal fédéral, concernant le jugement d'un nationaliste turc séjournant en Suisse, pour lequel le génocide arménien n'a jamais existé. Le Tribunal de police le condamnant à une peine symbolique de nonante jours amende avec sursis pour discrimination raciale.

Par ce jugement, la Cour européenne dévoile ici de quel côté penchent ses opinions politiques, évidemment en faveur de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Dans ce but, cette Cour de justice, qui n'a de justice que le nom, est prête à toutes les ignominies. Il serait intéressant de savoir quels sont les lobbies qui composent cette Cour européenne, qui condamne toutes les décisions prises par les différents tribunaux suisses. Et surtout, il est permis de se poser la question du sérieux de cette institution.

Claude Juvin

Vous êtes un citoyen attentif et/ou indigné? La rédaction d'un billet d'humeur de 900 signes vous tente? Envoyez-le à l'adresse postale de la «Tribune» ou par courriel à: coupdegueule@tdg.ch

Le débat en ville



Un jeudi par mois, à 12 h 30, la «Tribune de Genève» s'installe au Café des Savoises avec ses invités pour débattre d'un thème d'actualité. Venez participer!



Hier à la Maison des Associations Le dernier «Débat en ville» de l'année 2013 s'est penché sur la question de la responsabilité individuelle en matière de consommation excessive d'alcool. Secrétaire générale de la Fegpa (Fédération

genevoise pour la prévention de l'alcoolisme) et conseillère municipale socialiste, **Laurence Fehlmann Rielle** (à droite) a croisé le fer avec **Yves Nidegger** (au centre), conseiller national UDC, lors d'un face-à-face animé par Irène Languin. L. GUIRAUD

Coma éthylique: aux fêtards de payer la note?

Ceux qui boivent jusqu'à l'inconscience doivent assumer les frais liés à leur prise en charge, selon un projet de loi. Les milieux de la santé s'insurgent

Irène Languin

L'excès d'alcool pourrait bientôt nuire... au porte-monnaie. La Commission de la santé du Conseil national a en effet mis en consultation un projet de loi sanctionnant ceux qui abusent par trop de la boisson. Les personnes s'enivrant jusqu'au coma éthylique pourraient devoir assumer les conséquences financières de leurs actes, en prenant en charge leur hospitalisation d'urgence, notamment. Selon ses partisans, l'assurance-maladie n'a pas à casquer pour les fêtards. Les personnes alcoolodépendantes ne sont pas concernées par la mesure.

Est-ce à la collectivité d'assumer les coûts de soirées trop arrosées?

Laurence Fehlmann Rielle (L.F.R.): La question de la consommation d'alcool et de ses abus ne relève pas de la seule responsabilité individuelle. C'est aussi une question de société, laquelle incite à la consommation. Nous ne sommes pas égaux devant l'alcool, que ce soit au niveau biologique, éducatif ou à celui des protections familiales. Si l'on sanctionne financièrement les personnes qui dérapent et boivent jusqu'au coma éthylique, on déroge au principe de solidarité de la LAMal (Loi fédérale sur l'assurance-maladie) qui veut que tous puissent avoir accès à des soins, quel que soit le problème. Cela créera un clivage entre ceux qui ont les moyens de payer et les autres.

Yves Nidegger (Y.N.): Il est naturel, quand on est socialiste, de considérer que les obligations sont mutualisées et les droits individualisés. En réalité, c'est celui qui fait une aînerie - et se biturer jusqu'au coma en est une - qui porte atteinte à ce principe de solidarité brandi par la gauche. Il fait payer à la collectivité quelque chose qui ressort de sa stricte décision individuelle. Si on dit «tu peux faire ce que tu veux, la collectivité paiera», le message de prévention est nul. Ne mutualiser que ce qui est de l'ordre de la fatalité me paraît sain. Ce n'est pas parce qu'un fait se déroule à l'hôpital qu'il relève forcément de la maladie ou de l'accident.

Comment appliquer cette mesure?

Y.N.: Avec une règle administrative toute simple qui n'implique aucun tri sanitaire et qui consiste à dire qu'à partir de x degrés d'alcool-

lémie, on facture à l'intéressé. Ensuite, charge à l'intéressé, s'il souffre d'un problème d'alcool grave, de démontrer qu'il est suivi par un médecin pour que son assurance prenne les frais en charge.

L.F.R.: C'est beaucoup plus complexe! Le texte dit par exemple que ceux qui peuvent prouver qu'ils ne se sont pas mis eux-mêmes dans cet état pourraient échapper à la mesure. Comment évaluer ces cas?

Quelles conséquences aurait cette sanction financière?

L.F.R.: Des gens risquent de ne pas se faire soigner, notamment les jeunes, car leurs proches ne les amèneront plus à l'hôpital par peur des frais. Et dans le cas d'intoxication alcoolique aiguë, il y a danger de mort.

Y.N.: C'est un fantasme socialiste! Je ne conçois pas que les gens ne soient plus conduits

«Ce projet fait voler en éclats le principe de solidarité de la LAMal. c'est très dangereux»

Laurence Fehlmann Rielle Secrétaire générale de la FEGPA

«Une société se porte mieux lorsque chacun exerce sa responsabilité individuelle»

Yves Nidegger Conseiller national UDC

à l'hôpital parce qu'il y a une facture à la clé. L'idée que les jeunes qui font la foire laisseraient crever un copain de peur que cela coûte quelque chose aux parents est absurde. Quiconque a eu des ados le sait. Et cessons de parler de sanction: on ne sanctionne pas quelqu'un qui paie simplement ce qu'il doit. **L.F.R.:** Sans parler du fait qu'on ouvre la porte à d'autres dérives: pourquoi est-ce qu'on ne sanctionnerait pas, à l'avenir, les gens qui fument ou qui mangent trop gras? **Y.N.:** Vous peignez le diable sur la muraille!

La société n'a-t-elle donc aucun rôle à jouer dans cette problématique?

Y.N.: Lorsqu'il s'agit d'un acte libre et responsable consistant à se verser dix shots de vodka ou un seul, le problème ne peut pas se résoudre complètement au niveau sociétal. Sauf à rendre l'alcool parfaitement inaccessible, la société ne pourra jamais empêcher ce genre de choses. Et ce serait une erreur en matière de santé publique. Philosophiquement, les milieux de la prévention pensent de travers en posant au départ un individu irresponsa-

ble et une collectivité débitrice à l'infini du bonheur de chacun.

L.F.R.: Je ne dis pas que tout doit reposer sur la société, mais elle a une part de responsabilité. Chez nous, l'alcool est accessible et bon marché. Pour 9 francs, on peut obtenir une bouteille de vodka en magasin: c'est une incitation à consommer. Des équipes de football et de hockey sont soutenues par des marques de bière, ça fait passer un message positif aux jeunes. En outre, les lois sont fort mal appliquées et certains commerçants ont peu de scrupules à vendre de l'alcool aux mineurs, malheureusement.

Depuis 2005, Genève interdit la vente d'alcool entre 21 h et 7 h. Est-ce efficace?

L.F.R.: Apparemment, oui, même si une seule étude comparative a été faite sur plusieurs hôpitaux suisses: Genève avait de meilleurs chiffres que d'autres cantons.

Y.N.: Mais la progression en pour-cent sur les cinq dernières années est ascendante...

L.F.R.: Cette mesure seule ne suffit pas. Sans entrer dans la prohibition, il faut un ensemble de règles pour rendre l'alcool moins disponible. On sait que c'est efficace mais, en Suisse, on préfère écouter l'industrie! Dans le cadre de la révision actuelle de la Loi fédérale sur l'alcool, vos milieux ont refusé toutes les mesures de prévention réputées efficaces. Le principe d'un prix minimal a été balayé, par exemple.

Y.N.: Je suis pour une économie libérale et je n'ai pas de sympathie pour les interdictions de manière générale; mais si elles sont utiles et proportionnées, pourquoi pas.

Depuis dix ans, le nombre de jeunes admis aux Urgences pour intoxication alcoolique a explosé. Qu'est-ce à dire?

L.F.R.: C'est inquiétant. L'hôpital a pris certaines mesures: les moins de 16 ans et leurs parents sont suivis après un coma éthylique, pour s'assurer que la consommation n'est pas chronique. L'alcool fait partie de l'apprentissage et les jeunes ont tendance à commettre des excès. On doit renforcer la prévention et les mesures structurelles.

Y.N.: Il y a un phénomène culturel qui tient à l'époque. Quand j'avais 18 ans, l'alcool était moins cool que le haschisch. La génération d'aujourd'hui organise des botellones. Toute société a ses modes et les jeunes adorent taquiner les limites jusqu'à prendre une claque. Et ce projet me semble être une claque salutaire que doit donner la société si elle veut passer un message intelligent.

Retrouvez tous les débats de la Tribune sur notre site
www.tdg.ch/debats